



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

**Forum des Ministres de la culture
19 novembre 2019
Dans le cadre de la 40^e session de la Conférence générale**

Note conceptuelle préliminaire

Depuis sa création, l'UNESCO offre une plate-forme stratégique de dialogue interministériel dans l'ensemble des domaines relevant de son mandat. Les grandes conférences interministérielles s'inscrivent dans les fonctions stratégiques de l'Organisation et nourrissent, de façon transversale, l'ensemble des fonctions fondatrices qui lui sont dévolues : (i) servir de laboratoire d'idées, (ii) développer l'agenda mondial par l'analyse et le suivi des politiques, (iii) définir des normes et standards, (iv) renforcer la coopération internationale (institutionnelle, opérationnelle et intellectuelle) et (v) donner des orientations pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. Ces manifestations de premier plan ont permis, au fil du temps, d'accompagner la réflexion et le débat public dans les domaines relevant du mandat de l'UNESCO et de faire émerger des concepts et des outils pour accompagner les États membres par un appui, qui s'inscrit dans une vision prospective participant à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.

Les grandes conférences culturelles s'inscrivent pleinement dans cette logique. Plusieurs rencontres majeures ont été organisées par l'UNESCO – en particulier la Conférence mondiale sur les politiques culturelles – *MONDIACULT* (Mexico, Mexique, 1982), la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm, Suède, 1998) ou encore la Conférence internationale *La Culture compte : vers de nouvelles stratégies pour la culture dans le développement durable* (Florence, Italie, 1999). Ces réunions ont mobilisé très largement les États membres et ont suscité dans les années qui ont suivi des avancées décisives qui ont permis de positionner l'UNESCO dans son mandat culturel à l'échelle mondiale. Il est important de maintenir cela. Parmi ces avancées figurent notamment l'élargissement du concept de culture pour inclure, par exemple, le patrimoine culturel immatériel ou la définition d'un nouvel agenda mondial pour les politiques culturelles au service du développement qui intègre la contribution de la culture au développement durable.

Ces rencontres ministérielles ont accompagné les décisions des États membres dans la définition de leurs priorités et dans la genèse ou l'élaboration des conventions, recommandations et déclarations culturelles de l'UNESCO. Les textes normatifs qui ont été adoptés dans les années suivantes, notamment la *Déclaration universelle sur la diversité culturelle de 2001*, la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003* et la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005*, y ont puisé leur raison d'être, ainsi que leurs concepts et principes fondateurs. La dynamique de réflexion et l'impulsion politique produites par ces grandes rencontres ont accompagné par ailleurs les trois conventions antérieures (*Convention de la Haye de 1954*, *Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels de 1970* et *Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972*) pour adapter progressivement leurs concepts et approches aux enjeux du monde contemporain. L'élargissement des catégories du patrimoine ou l'adaptation des pratiques de conservation du patrimoine aux enjeux du développement figurent parmi les principales évolutions.

Le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 offre aujourd'hui une occasion majeure de réactiver ce mécanisme interministériel. Il reflète une vision commune du développement durable adoptée par l'ensemble des États. Les enjeux qui y sont formulés – de l'éducation à l'inclusion sociale, de la crise climatique à l'urbanisation rapide – intéressent de façon transversale les différents domaines de mandat de l'Organisation et sont une invitation à revisiter et réinvestir pleinement ses cinq fonctions fondatrices, en particulier l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques. Le but est en effet d'accompagner efficacement les États membres dans la mise en œuvre des conventions et des programmes de l'Organisation, en s'inscrivant dans une cohérence avec les mécanismes nationaux de mise en œuvre du Programme 2030 et en appuyant ces mécanismes.

Le Programme 2030 constitue un tournant particulièrement crucial pour le Secteur de la culture. Les avancées conceptuelles et politiques des deux dernières décennies concernant le rôle de la culture dans le développement – suscitées à la fois par l'action normative et les grandes conférences internationales – associées aux efforts de plaidoyer et de démonstration déployés par l'Organisation ont permis d'ancrer la culture au cœur du Programme 2030 de manière transversale. La culture fait partie intégrante de cette vision globale du développement durable ; son rôle moteur et facilitateur du développement durable est désormais reconnu par l'ensemble de la communauté internationale et reflété, de façon transversale, dans plusieurs des objectifs et cibles du Programme 2030, non seulement dans la cible 11.4 relative au patrimoine culturel, mais également dans les objectifs liés à l'éducation, à l'inclusion sociale, à l'innovation et à la création d'emploi, à la durabilité urbaine ou encore à la transition environnementale.

Les conventions et programmes culturels ont revisité leurs approches stratégiques au regard du Programme 2030. Si les concepts du développement durable sont au cœur de la plupart des conventions culturelles, chacune d'elles y apporte un éclairage particulier en fonction de son champ d'intervention et de son cadre conceptuel spécifique. La plupart des conventions ont aujourd'hui intégré les Objectifs de développement durable dans leurs mécanismes de mise en œuvre – à des degrés et selon des modalités diverses – et abordent des enjeux transversaux, liés notamment à l'éducation au développement durable, à la promotion de l'égalité des genres, à l'adaptation au changement climatique ou à la révolution numérique.

Tirant parti de ces avancées, l'enjeu est aujourd'hui d'apporter une réponse globale aux besoins formulés par les États membres. De nombreux États expriment aujourd'hui la nécessité d'un appui plus transversal à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques culturelles, et à l'inscription plus explicite de celles-ci dans les politiques nationales liées à la mise en œuvre du Programme 2030. L'enjeu est également d'aborder plus globalement certaines thématiques centrales des politiques culturelles – notamment l'éducation culturelle et artistique ou la participation culturelle – en conjuguant les acquis conceptuels et opérationnels des différentes conventions. Il s'agit enfin de développer des outils de mesure de l'impact des conventions et programmes culturels de l'Organisation et de la contribution de la culture au développement durable, pour informer les politiques publiques et nourrir plus largement le plaidoyer en faveur de la culture.

La mise en place du Forum des Ministres de la culture s'inscrit dans cette perspective stratégique. Elle fait directement écho à la résolution 39 C/87, eu égard au fait que l'organisation de tables rondes/débats ministériels interactifs devrait être encouragée afin d'offrir un espace de dialogue stratégique et interactif entre ministres, contribuant ainsi à orienter le travail des commissions et le futur C/5. Ces tables rondes pourraient être organisées sans coûts supplémentaires, par secteur, priorité stratégique ou ODD pertinent, en parallèle au débat de politique générale ou en tant que manifestations de haut niveau organisées en marge. Elle apporte par ailleurs un éclairage stratégique en vue de la préparation de la stratégie à moyen terme 2022-2029.

Objectifs

Dans ce contexte, le Forum des Ministres de la culture vise à aborder les priorités, les défis et les opportunités identifiés par les États membres et leurs gouvernements dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques culturelles, afin d'engager un débat sur les politiques culturelles à la lumière des Objectifs de développement durable. Il vise plus spécialement à :

1. apporter un soutien aux États membres dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques culturelles, en s'appuyant sur l'ensemble des conventions et programmes culturels de l'Organisation ;
2. réactiver les échanges pour enrichir la réflexion transversale sur la place de la culture dans le développement durable au regard des enjeux contemporains, et ancrer les politiques culturelles dans les perspectives liées au Programme 2030.

Démarche et processus

La préparation du Forum des Ministres de la culture s'inscrit dans une démarche de concertation étroite avec les États membres, structurée autour des quatre piliers suivants :

1. **Une série d'études régionales** sur les priorités, les défis et les opportunités des politiques culturelles dans les différentes régions du monde sera conduite par différentes organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales. Elle reflètera les tendances respectives de chaque région et les priorités et préoccupations des États membres. Les résultats seront restitués dans un document stratégique, destiné à nourrir les réflexions lors du Forum.
2. **Une consultation écrite des États membres** sera engagée de fin avril 2019 à fin juillet 2019 pour solliciter les recommandations des États sur les thèmes du Forum.
3. **Une session d'information** sera organisée à l'intention des États membres sur le processus de préparation du Forum, courant mai 2019.
4. **Un résumé des discussions** pour éclairer la réflexion sur la stratégie à moyen terme 2022-2029.